

LA tribune DES PETITES VILLES

SEPTEMBRE 2020
#231

JACQUELINE
GOURAULT:
“LA CRISE
SANITAIRE
A MIS EN
ÉVIDENCE
L’EFFICACITÉ
DES
TERRITOIRES”

06

ALTKIRCH : LE VÉLO SE DÉVELOPPE
AUSSI DANS LES PETITES VILLES

05

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR
TRANSFORMER NOTRE SYSTÈME DE SOINS

08

« FRANCE RELANCE » : 100 MILLIARDS D’€
POUR RELANCER L’ÉCONOMIE

11

ILS ONT REJOINT L'APVF RÉCEMMENT. ET VOUS ?

CLUNY	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	71
COURTHEZON	PACA	84
CREON	NOUVELLE-AQUITAINE	33
LUISANT	CENTREVAL DE LOIRE	28
VIAS	OCCITANIE	34
LEGUEVIN	OCCITANIE	31
FALAISE	NORMANDIE	14
NOISY-LE-ROI	ÎLE-DE-FRANCE	78
GERGY	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	71
PONT-DE-L'ARCHE	NORMANDIE	27
MERDRIGNAC	BRETAGNE	22
LUC-SUR-MER	NORMANDIE	14
CALONNE-RICOUART	HAUTS-DE-FRANCE	62
BORA BORA	POLYNÉSIE FRANÇAISE	98
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	38
VINDRY-SUR-TURDINE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	69
PLESCOP	BRETAGNE	56
NIEDERBRONN-LES-BAINS	GRAND EST	67
GRAND-COURONNE	NORMANDIE	76
RENAISON	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	42
LEVAL	PACA	83
BAPAUME	HAUTS-DE-FRANCE	62
BEAUMONT-SUR-OISE	ÎLE-DE-FRANCE	95
OLEMPS	OCCITANIE	12
BOLLÈNE	PACA	84
AUDUN-LE-TICHE	GRAND EST	57
ÉCULLY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	69
CESSON-SÉVIGNÉ	BRETAGNE	35
WASSELONNE	GRAND EST	67
SÉMÉAC	OCCITANIE	65
CHAMPLAN	ÎLE-DE-FRANCE	91
GUNDERSHOFFEN	GRAND EST	67
LE LUDE	PAYS DE LA LOIRE	72
GAINNEVILLE	NORMANDIE	76
COURS-LA-VILLE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	69
BOIS D'ANJOU	PAYS DE LA LOIRE	49
ARÈS	NOUVELLE-AQUITAINE	33
VAL D'OUST	BRETAGNE	56
CAPESTANG	OCCITANIE	34
VAL-AU-PERCHE	NORMANDIE	61
PIBRAC	OCCITANIE	31
LAVENTIE	HAUTS-DE-FRANCE	62
MALESTROIT	BRETAGNE	56
LES ARCS-SUR-ARGENS	PACA	83
MONTBARD	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	21
NOVES	PACA	13

UNE RENTRÉE SOUS TENSION

Après un été marqué ici et là par d'inquiétants signes de reprise de l'épidémie de COVID, voici que se profile une rentrée, celle de tous les dangers, d'un point de vue sanitaire, économique et social. Comme toujours, les maires de petites villes se trouvent en première ligne pour affronter ces défis et feront face avec le sens du devoir et de la responsabilité qui les caractérisent. Voilà pourquoi, il est de plus en plus inacceptable de constater, une fois encore, comme l'été précédent la montée des agressions et des incivilités. Comme si aucune leçon n'avait été tirée du terrible drame intervenu en août 2019 dans la commune de Signes. Nous l'avons dit au Premier ministre, au Garde des Sceaux et au Ministre de l'Intérieur qui nous ont reçu le 2 septembre, les réponses de l'État n'ont pas été, depuis lors, totalement au rendez-vous. Nous en appelons à la « fermeté républicaine ». Les lois existent, elles ne demandent simplement qu'à être appliquées, fermement et systématiquement. Il faut que désormais le Ministre de la Justice donne consigne aux parquets de poursuivre systématiquement en cas d'agression physique ou verbale d'un élu. C'est ce qui, semble-t-il, a été fait puisque le Garde des Sceaux vient d'édicter une circulaire allant dans ce sens.

Mais malheureusement, d'autres sujets nous préoccupent en cette rentrée. La crise sanitaire que nous continuons de vivre a mis en évidence, au printemps dernier, les carences et les failles de notre système de soins. Le système a tenu mais à quel prix ? Celui d'une énorme mobilisation des professionnels de santé au détriment de leur vie personnelle. Nous payons le prix de trop nombreuses années de sous-investissement chronique et d'une logique purement comptable et financière de gestion de la santé publique. Les conclusions du « Ségur de la santé » que le gouvernement a réuni en juin et juillet derniers témoignent d'une véritable prise de conscience salutaire sur les questions de santé : revalorisation des salaires des personnels, réouverture de lits hospitaliers – 4 000 à comparer avec les 100 000 lits fermés depuis une vingtaine d'années - vont dans le bon sens. Malheureusement, ce « Ségur de la santé » n'a pas abordé toute une série de questions que nous estimons fondamentales pour l'avenir de notre système de soins. Tout particulièrement, l'APVF regrette le manque d'ambition du plan consacré aux questions de désertification médicale. Cette question doit être traitée prioritairement et avec beaucoup plus de volontarisme, sous peine d'arriver à une situation catastrophique et, à bien des égards, irréversible dans certaines zones du territoire. En publiant ce mois-ci, une contribution « pour une offre de soins de qualité et de proximité dans les territoires », l'APVF présente des propositions complémentaires visant à enrichir de façon constructive les propositions de la Conférence du Ségur.

La crise économique et sociale, enfin. Celle-ci s'annonce sévère et durable. En présentant un plan de relance à hauteur de 100 milliards d'euros, le gouvernement semble avoir pris la mesure de la gravité de la situation. Nous nous félicitons tout particulièrement que le programme « Petites villes de demain », enfin présenté ce mois-ci, soit intégré à ce plan. C'était une demande forte de l'APVF. Pour autant, une nouvelle fois au nom de la nécessaire compétitivité des entreprises, le gouvernement vient de décider une forte baisse - 10 milliards d'euros - de la fiscalité économique locale dès 2021. Il semble à cet égard, que le lobbying intéressé du Medef soit plus efficace que celui de l'ensemble des associations d'élus. Qu'on le veuille ou non, il s'agit d'une nouvelle atteinte à l'autonomie financière des collectivités territoriales après la réforme de la taxe professionnelle et la suppression de la taxe d'habitation. Un paradoxe au moment où l'on parle d'une nouvelle étape de décentralisation. Nous ne pouvons qu'exprimer de très vives réserves sur cette décision en souhaitant que la compensation de l'État soit intégrale, dynamique, territorialisée et assurée dans le temps.



Christophe Bouillon

Président de
l'Association
des petites villes
de France

Maire de Barentin

Ancien député
de Seine-Maritime

UN ÉTÉ MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE ET LA PRÉPARATION DU PLAN DE RELANCE

Les équipes de l'APVF sont restées mobilisées tout l'été pour répondre à l'actualité très riche : préparation de la rentrée scolaire, évolution de la situation sanitaire, préparation du plan de relance, concertation dans le cadre du Ségur de la santé, multiplication des actes violents contre les élus...

Plan de relance : l'APVF force de proposition

Mi-juillet, quelques jours après sa nomination, le nouveau Premier ministre Jean Castex a souhaité rencontrer les associations d'élus pour faire le point sur les dossiers des prochains mois (situation sanitaire, plan de relance, loi 3D...). Christophe Bouillon, Président de l'APVF a donc été reçu à Matignon et a présenté, à cette occasion, les propositions des petites villes pour relancer l'activité et accélérer la transition écologique et numérique dans les territoires. Pour mémoire, l'APVF avait présenté dès le mois de mai ses propositions dans le cadre d'une contribution.

Impôts de production : l'APVF demande une compensation intégrale, dynamique et durable

La suppression des impôts de production a également été au cœur de l'actualité cet été. L'APVF a été reçue à deux reprises par Bruno Lemaire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, puis par Olivier Dussopt, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics. Ces rencontres furent l'occasion de rappeler l'attachement des élus de petites villes à la libre administration et à l'autonomie financière des collectivités qui impliquent un certain niveau de recettes fiscales. Si l'APVF prend acte d'un allègement de 10 milliards d'euros de CVAE dans le cadre du Plan de relance, dont 7 milliards seraient portés par les régions et 3 milliards par les EPCI, l'APVF demande une compensation intégrale,

dynamique qui tienne compte des futures extensions d'industries, et durable. Elle doit aussi être respectueuse de l'autonomie financière, autrement dit évoluer en fonction des taux et des bases établis par les collectivités.

Violences à l'égard des élus : l'APVF demande au Ministère de la Justice d'être plus réactif

Cet été encore, plusieurs élus locaux ont été victimes de violences durant l'exercice de leur mandat. Christophe Bouillon a été reçu mercredi 2 septembre, aux côtés des autres associations d'élus, par le Premier ministre Jean Castex et par plusieurs membres du Gouvernement. Le Président de l'APVF a demandé au Ministère de la Justice que les parquets soient plus réactifs et aux côtés des Maires. En effet, les textes législatifs existent, mais ils doivent être appliqués fermement et systématiquement.

Mais aussi...

- Les territoires prêts à décliner localement les propositions de convention citoyenne pour le climat: Christophe Bouillon a rencontré la Ministre Barbara Pompili et des membres de la convention citoyenne
- Développement de l'offre périscolaire dans le cadre de la crise sanitaire : l'État ne peut pas faire sans les collectivités territoriales. Dans un communiqué l'APVF a rappelé que le renforcement éventuel du périscolaire ne pouvait pas être « décrété par l'État » et qu'il nécessitait des moyens financiers, logistiques et humains supplémentaires
- « Ségur de la santé » : l'APVF présente ses propositions « Pour une offre de soins de qualité et de proximité dans les territoires ».

Afin de décarboner ses déplacements tout en favorisant la pratique du sport, la ville d'Altkirch et les collectivités avoisinantes ont lancé le défi « Au boulot, j'y vais en vélo ».

ALTKIRCH : LE VÉLO SE DÉVELOPPE AUSSI DANS LES PETITES VILLES



« Au boulot, j'y vais en vélo » est à la fois un défi solidaire et collectif. Le total des Km parcourus sur la période sera converti en dotation financière pour les entités œuvrant dans le domaine de la mobilité, des solidarités ou de la santé. Mais c'est aussi un défi collectif car il est ouvert à toutes les entreprises, administrations, établissements ou associations. Ce défi a même été étendu aux enfants avec le volet « À l'école, j'y vais en vélo ».

Ce concours est organisé par Vélo Mobilités Actives Grand Est en partenariat avec la ville d'Altkirch et plusieurs autres communes du territoire. Il se déroulera cette année du 14 au 27 septembre.

Pour rappel, le transport représente 38 % des émissions de gaz à effet de serre en France, soit la part la plus importante de nos émissions. Le développement des mobilités douces comme le vélo est donc essentiel pour répondre au défi climatique. Cette initiative montre également que le vélo est aussi l'affaire des petites villes.



« Pour une ville à la topographie particulièrement vallonnée comme Altkirch, inciter la population à l'usage du vélo n'est pas une mince affaire ! Néanmoins, j'ai envie de m'engager dans cette voie car, avec le développement des vélos électriques, les contraintes physiques sont en partie levées.

C'est aussi parce que, à la fois sur le plan de la santé et celui de l'impact environnemental, il y a un défi à relever que nous seuls, les maires, pouvons réussir ».

Nicolas Jander,
Maire d'Altkirch

RENDEZ-VOUS

6 octobre – Webinaire : Le maire et son opposition

L'APVF organisera un webinaire (conférence en ligne) mardi 6 octobre 2020 de 14h30 à 16h00, autour du thème « Le maire de petite ville et son opposition : quels sont les droits et devoirs de chacun ? ». Ce webinaire sera animé par Me Philippe Bluteau, avocat, conseiller juridique de l'APVF. Inscriptions : www.apvf.asso.fr

21 octobre Journée finances locales : décryptage du PLF

L'APVF organisera sa traditionnelle journée finances locales le mercredi 21 octobre au siège du groupe BPCE, 50 Avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

Programme prévisionnel et inscriptions : www.apvf.asso.fr

22 octobre Assemblée générale de l'APVF

Alors que les Assises des Petites Villes prévues en septembre ont été annulées en raison de la situation sanitaire, l'APVF organisera son assemblée générale le jeudi 22 octobre au siège de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), 3 Rue de Berri, 75008 Paris. Programme prévisionnel et inscriptions : www.apvf.asso.fr

JACQUELINE GOURAULT « LA CRISE SANITAIRE A MIS EN ÉVIDENCE LA RÉSILIENCE, L'EFFICACITÉ DES TERRITOIRES, ET LE BESOIN DE DIFFÉRENCIATION TERRITORIALE »

Jacqueline Gourault
Ministre de la Cohésion
des territoires et des
Relations avec les
collectivités territoriales

■ **I- Quel regard portez-vous sur la crise sanitaire et économique que nous traversons et qui impacte fortement le fonctionnement et les finances des collectivités locales ?**

La crise sanitaire puis la crise économique ont placé les élus locaux face à des défis inconnus jusqu'alors, notamment pour gérer leur budget. Dans beaucoup de communes -je pense d'abord aux villes touristiques mais elles ne sont pas seules dans ce cas, les recettes perçues ont baissé dans des proportions parfois considérables avec des pertes de 10, 20, parfois 30 % par rapport à l'année dernière. Dans le même temps, beaucoup de villes ont déployé des moyens pour acheter des masques, des équipements sanitaires, ou soutenir le réseau associatif.

Cette situation financière présente deux risques : un risque pour les communes elles-mêmes qui peuvent se trouver en difficulté pour assurer leur fonctionnement normal, et puis un danger pour tout l'écosystème du territoire puisque moins de recettes c'est moins d'autofinancement, donc moins d'investissement, moins d'activité et moins d'emplois.

C'est la raison pour laquelle l'État a agi en missionnant Jean-René Cazeneuve, président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, pour évaluer l'impact de la crise sur les finances locales. Sur la base des recommandations de la mission, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un premier ensemble de mesures d'urgence exceptionnelles et inédites dans leur ampleur : c'est le cas du « filet de sécurité » sur les recettes fiscales et domaniales des communes et intercommunalités voté dans la 3^e loi de finances rectificatives. Il s'agit d'un dispositif nouveau : pour la première fois, l'État garantit à chaque commune, individuellement, de bénéficier de ressources fiscales et domaniales au moins égales à la moyenne de ces mêmes recettes entre 2017 et 2019, le tout intégralement financé par le budget de l'État. Nous sommes en train de travailler avec Bercy sur le versement d'un premier acompte aux communes à l'automne.

Je sais que c'est une mesure très attendue par beaucoup de petites villes.

Je précise, car c'est parfois reproché au Gouvernement, que les recettes tarifaires ne sont pas incluses dans la mesure. Pourquoi ? D'abord pour des raisons pratiques : ces recettes sont multiples, dépendent des choix de gestion, ont des prix qui évoluent chaque année, sont localisées dans de nombreux budgets, etc. En d'autres termes, s'il avait fallu compenser les recettes tarifaires comme les recettes fiscales, il aurait fallu y consacrer des mois pour y voir clair. Ensuite pour une raison de choix budgétaire : nous préférons concentrer nos moyens pour compenser largement des pertes fiscales plutôt que de se disperser sur toutes les recettes.

Les montants ouverts en prélèvements sur recettes sont prévisionnels. Ils pourraient être réévalués en fonction des pertes réellement constatées s'agissant des prélèvements sur les recettes : si la situation est meilleure que prévue, ce dont tout le monde se félicitera, elle pèsera moins sur le budget de l'État ; si nos prévisions étaient trop optimistes, alors l'État sera au rendez-vous et assumera sa part selon la règle fixée dans la loi votée cet été.

En complément, l'État a aussi décidé d'agir sur l'investissement en abondant d'un milliard d'euros supplémentaire la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ces crédits exceptionnels ne sont pas gérés à Paris mais au plus près du terrain, par les préfets. J'ai délégué une première enveloppe de crédit début août pour que les travaux puissent être engagés rapidement. Je rendrai compte au Parlement de l'usage des crédits dès cet automne.

Sur les dépenses, j'ai signé cet été avec Olivier Dussopt une instruction pour mettre en œuvre un mécanisme permettant d'étaler les charges liées à la crise pendant cinq années, et de les financer par l'emprunt. C'était une idée des associations d'élus : nous avons demandé à l'administration d'y travailler pour la mettre en œuvre. C'est maintenant chose faite.

Il faut maintenant réussir la relance, dont le succès dépend en grande partie des collectivités car ce sont les élus qui sont au plus près du terrain, et qui travailleront avec les services déconcentrés de l'État pour monter des projets. C'est tout l'intérêt d'un plan de relance territorialisé tel que je le conçois. La « territorialisation » ce n'est pas un concept technocratique : c'est l'idée que des mesures qui s'inscrivent dans un plan national doivent arriver rapidement sur le terrain. C'est du concret !

■ **2- Le Gouvernement s'apprête à présenter le programme « Petites villes de demain », très attendu par les petites villes. Comment ce programme peut-il s'inscrire dans le plan de relance élaboré par le Gouvernement ?**

Si les petites centralités font face à de nombreuses difficultés, elles sont également le lieu d'innovations et ont démontré durant la crise sanitaire de la COVID-19 leur attractivité, leur capacité à inventer des modalités de vie, et à créer de la valeur. En concevant en étroite collaboration avec l'APVF un programme cousu-main pour ces villes et les territoires ruraux qui les environnent, nous nous inscrivons dans la droite ligne du plan de relance, en concrétisant la « nouvelle donne territoriale » et ses deux piliers : la transition écologique et la résilience.

Le programme d'appui Petites villes de demain, qui s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants qui exercent une fonction de centralité, doit permettre d'accélérer la transformation

des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs sur le plan démographique, économique et écologique. Nous voulons en faire des démonstrateurs de solutions inventées au niveau local. Au travers du programme qui s'inscrit dans l'Agenda rural du Gouvernement, l'État, ses opérateurs et les partenaires viennent soutenir, faciliter et généraliser la dynamique des petites villes, déjà initiée dans certains territoires par les élus et les acteurs de terrain.

L'Agence nationale de cohésion des territoires pilotera la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département. Il s'appuie sur l'expérimentation menée depuis 2014 dans 53 centre-bourgs, et sur le retour d'expérience du programme Action Cœur de Ville lancé en décembre 2017.

*Les petites villes
vont être à la fois un
acteur majeur de la sortie
de crise et un formidable
support pour accélérer
les transitions dans les
territoires.*

Avec les moyens supplémentaires du Plan de relance, les petites villes vont être à la fois un acteur majeur de la sortie de crise et un formidable support pour accélérer les transitions dans les territoires. Petites villes de demain doit aussi devenir une communauté professionnelle, comme l'est Action Cœur de ville, pour favoriser le dialogue entre les élus, maires et présidents d'intercommunalités, afin qu'ils partagent les bonnes pratiques, conseils et expériences. Ce lien entre les différents acteurs du programme sera particulièrement bienvenu alors que la crise touche toutes les communes de France et que nous devons collectivement trouver la meilleure façon de rebondir.

■ **3- Le Président de la République et le Premier ministre ont confirmé leur volonté de marquer un nouvel acte de la décentralisation avec la loi 3D, pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de ce texte et le calendrier de son examen au Parlement ?**

La loi « décentralisation, différenciation, déconcentration » (3D), dont le débat est prévu au Parlement au premier semestre 2021, entend conforter et amplifier la logique de proximité en partant des besoins et des projets exprimés dans les territoires. Pour amorcer ce travail, trois grands thèmes de la vie quotidienne ont notamment été identifiés par le chef de l'État :

la transition écologique, les transports et le logement auxquels s'est ajouté, après la crise sanitaire, le médico-social.

Dans une circulaire du 15 janvier 2020 adressée aux préfets, le Premier ministre a de son côté précisé les principes directeurs qui doivent guider la concertation territorialisée – elle associe les élus locaux et les acteurs de la société civile - sur la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales. Ces concertations locales, que j'ai le plaisir d'animer dans chaque région, en métropole comme en outre-mer, sont également déclinées sous la responsabilité des préfets.

Au démarrage du projet de loi et des travaux menés dans chaque territoire pour son élaboration, on dresse le constat d'une insuffisante proximité de l'action publique que seul un nouvel acte de « décentralisation adapté à chaque territoire » et un renforcement de l'État déconcentré permettraient de pallier. La recherche d'une plus grande souplesse et efficacité de nos politiques publiques territoriales n'étaient alors pas tant guidé par des préoccupations d'ordre institutionnel que par une volonté d'amélioration du service public pour nos concitoyens. Cette volonté demeure. À la faveur de la crise sanitaire, économique et sociale, elle est même renforcée. Si l'épidémie de la Covid-19 a contraint au report d'une partie des concertations, nous allons poursuivre le chemin des consultations régionales dès ce mois-ci.

Les discussions engagées visent à identifier, en matière de décentralisation, de nouvelles répartitions de compétences dès lors qu'il est possible de justifier que ces dernières seraient mieux exercées à l'échelle d'une catégorie de collectivité que de l'État.

Elles explorent également les autres modalités d'exercice des compétences qui pourraient être mis en œuvre, qu'il s'agisse de la délégation de compétences, de la contractualisation subordonnant les soutiens financiers à l'atteinte d'objectifs précis, clairs et mesurables ou d'un renforcement de la participation des élus locaux aux instances de gouvernance d'opérateurs de l'État ayant des démembrements locaux.

Sur la déconcentration, agir en proximité suppose d'accélérer la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Cela pourrait se traduire par un renforcement du mouvement de déconcentration des moyens, des pouvoirs et des agents de l'État, en rétablissant l'échelon départemental comme niveau privilégié de mise en œuvre des politiques publiques. Nous souhaitons également poursuivre le chantier de la délocalisation des administrations, dans la lignée des travaux engagés par le comité interministériel de la transformation publique (CITP).

En matière de différenciation, les premiers jalons seront posés par le biais d'un projet de loi orga-

nique, qui sera discuté au Sénat la première semaine de novembre 2020. Il mettra fin à la conclusion binaire (généralisation ou abandon) au terme des expérimentations, de manière à pouvoir les pérenniser dans certains territoires.

Il faut affirmer que des réponses différentes peuvent être apportées en fonction de la singularité des situations : c'est cela que j'appelle le « cousu main ». Dans un pays construit depuis plus de deux siècles sur l'uniformisation, c'est une « petite révolution » que je suis heureuse de porter.

Les premières concertations nous ont déjà permis de constater, si besoin en était, l'incroyable dynamisme de nos territoires, l'engagement sans faille de nos élus et le foisonnement de leurs idées. La crise sanitaire, quant à elle, a mis en évidence leur potentiel de résilience, leur efficacité dans l'organisation des solidarités de proximité, et le besoin manifeste de différenciation territoriale.

Territoires et santé sont également devenus indissociables et j'ai la conviction que nos réflexions seront nourries des enseignements tirés de la gestion de l'épidémie de la Covid-19, et de l'esprit de partenariat renforcé entre l'État et les collectivités territoriales. ■

1 000

C'est le nombre de petites villes rurales, exerçant des fonctions de centralité en raison des équipements ou services dont elles sont dotées, prochainement accompagnées par le programme Petites villes de demain.



APRÈS LE « SÉCUR DE LA SANTÉ », DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR TRANSFORMER NOTRE SYSTÈME DE SOINS

Alors que les conclusions du « Ségur de la santé » ont été rendues au début de l'été, l'APVF a présenté début septembre à la presse sa contribution « Pour une offre de soins de qualité et de proximité dans les territoires ».

Si de nombreuses propositions du Ségur vont dans le bon sens, les élus locaux et les collectivités territoriales n'ont pas été suffisamment associés à ces réflexions, et certaines questions n'ont pas été abordées.

La crise sanitaire que nous venons ou plutôt que nous continuons de vivre a mis en évidence les carences et les failles de notre système de soins. La revalorisation des salaires des personnels soignants était indispensable mais elle ne peut pas être suffisante. Nous payons aujourd'hui les conséquences d'un système hypercentralisé fondé de surcroît sur une logique comptable et financière où le maître mot a été restructuration. En moins de 20 ans, 100 000 lits d'hôpitaux ont été fermés dans notre pays.

Il faut donc changer de braquet et investir massivement tout à la fois pour revaloriser les salaires et les carrières des personnels, effectuer de nouveaux recrutements, moderniser des bâtiments parfois vétustes, acquérir du matériel médical innovant...

Au-delà de l'investissement se pose la question de la gouvernance de notre système de soins. Le système demeure hyper centralisé et ne laisse que très peu de place aux élus locaux, qui pourtant ont été en première ligne au cours de la crise sanitaire.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de transformer notre système de santé pour améliorer l'accès aux soins autour de trois priorités : la proximité, la coopération entre les acteurs et une gouvernance mieux partagée avec les élus et les territoires. Il convient également de démocratiser et de territorialiser notre système de soins.

Pour l'APVF cela passe par :

- Étendre les compétences et la représentativité des conseils de surveillance des établissements de santé et des agences régionales de santé
- Doter le bloc communal et les départements de compétences sanitaires complémentaires entre coordination de l'offre et gestion des maisons de santé
- Enfin, faire du préfet le coordinateur principal des politiques sanitaires en temps de crise et instituer des comités départementaux des soins de proximité

S'agissant des ARS, dont le rôle a été fortement décrié au plus fort de la crise sanitaire il y a lieux de démocratiser sensiblement leur fonctionnement. À défaut, la question même de leur existence devra être posée. L'APVF propose que les agences régionales de santé soient dotées d'un conseil de surveillance au sein duquel siègeraient élus, préfets de départements et de régions et professionnels de santé. Cette proposition vise à institutionnaliser un dialogue ainsi qu'un partage plus transparent des objectifs.

Nous réitérons notre proposition, formulée il y a 2 ans, de création de « territoires prioritaires de santé » à l'image des quartiers prioritaires de la ville.

Nous souhaitons une régulation concernant l'installation des médecins dans certaines zones du territoire. L'incitation ne suffit plus et la désertification médicale progresse à grands pas. Il faut conditionner le conventionnement au lieu d'installation des médecins.

Il faut mieux organiser les filières de prise en charge hospitalière sur le territoire à partir d'un principe de gradation des soins et valoriser la consultation infirmière dans le parcours de soins afin de soulager les médecins libéraux et de désengorger les urgences.

Enfin, un plan national de déploiement de l'intelligence artificielle et de télé médecine est indispensable.

L'intégralité de la contribution de l'APVF est disponible sur www.apvf.asso.fr

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT : LES TERRITOIRES MIS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lancée en octobre 2019 par le Président de la République à la suite de la crise des Gilets Jaunes, la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) a présenté, dimanche 21 juin dernier, **149 propositions articulées en 8 axes** pour répondre au défi écologique. Le Président en a retenu 146 qui vont être mises en œuvre progressivement. L'APVF a tenu à saluer tant la méthode que les propositions tout en soulignant les sujets non abordés.

Les questions de mobilité, de rénovation énergétique, mais aussi de consommation et de production sont notamment abordées. La Convention Citoyenne pour le Climat propose par exemple de relancer les petites lignes ferroviaires, de mettre en place un guichet unique d'aide et d'information à la rénovation énergétique et de pénaliser l'écocide.



Les 150 citoyens tirés au sort défendent également le développement de l'économie circulaire, la clause environnementale dans les marchés publics et les circuits courts dans les cantines scolaires. Plusieurs de ces propositions figurent dans la contribution des petites villes au plan de relance.

Avec ces différentes propositions à la fois ambitieuses et concrètes, la Convention Citoyenne place les territoires au cœur du monde de demain. L'APVF a donc salué ces propositions tout en rappelant la nécessité de ne pas mettre de côté la question de l'ingénierie et des financements, essentiels pour que les territoires relèvent au défi écologique.

LE GOUVERNEMENT LANCE UNE EXPÉRIMENTATION SUR L'EXTENSION DES COMPÉTENCES DES POLICES MUNICIPALES

Lors d'un déplacement à Nice le 25 juillet dernier, le Premier ministre Jean Castex a annoncé la mise en place d'une expérimentation dans la commune pour accorder aux policiers municipaux des pouvoirs accrus.

Si les contours de ces compétences élargies n'ont pas encore été précisés, il pourrait notamment s'agir d'un nouveau statut d'« officier municipal de police judiciaire » pour les directeurs de police municipale, de la possibilité pour les policiers municipaux de procéder à des contrôles d'identité ou de saisir des objets de nuisance, ou encore de permettre l'accès à

de nouveaux fichiers de police... Le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, et le Garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti, préciseront dans les prochaines semaines les modalités de cette expérimentation.

Si l'APVF est favorable au renforcement des polices municipales et des pouvoirs des maires, notamment avec l'accès à certains fichiers, cela doit cependant se faire dans le respect des prérogatives de chacun. Les élus de petites villes observent depuis plusieurs années avec circonspection une tendance à la « judiciarisation », c'est-à-dire au rapprochement voire à la confusion entre les missions des policiers municipaux et celles des agents des forces nationales. Les polices municipales n'ont pas vocation à pallier un désengagement des forces de sécurité nationale. Elles n'ont pas les mêmes missions et les mêmes objectifs. 2 600 petites villes sont dotées d'une police municipale, dans 80% de ces communes la police municipale compte 5 agents ou moins.



RELANCE DU SECTEUR DE LA CULTURE

La Culture a été lourdement frappée par la crise sanitaire. Son activité s'est effondrée : -25% de chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019, soit 22,3 milliards d'euros de pertes. Or, la Culture représente, au sein de l'économie française, près de 2,3 % du PIB en 2018. Elle joue par ailleurs un rôle essentiel dans les petites villes en contribuant à renforcer le tissu social, à l'instar du sport. Des mesures d'urgence ont, pour rappel, été prises en 2020, avec la mobilisation de 856 millions d'euros d'aides spécifiques de la Culture et de 849 millions d'euros au titre de « l'année blanche » pour l'intermittence et, enfin, des aides transversales (activité partielle, exonérations de charges sociales, fonds de solidarité, prêts garantis par l'Etat) pour un total de près de 3,3 milliards d'euros. Ces mesures de soutien au secteur de la culture avaient été bien accueillies par les élus de l'APVF.

Le Plan de relance poursuit l'effort en consacrant 2 milliards d'euros supplémentaires à la culture pour soutenir le patrimoine dans les territoires, favoriser la reprise du spectacle vivant et consolider les grandes filières économiques culturelles. Sur ce montant total, 614 millions d'euros sont consacrés au patrimoine, avec un nouveau plan « Cathédrales » doté de 80 millions d'euros dont une aide spécifique de 40 millions d'euros pour soutenir, au-delà des moyens mobilisés par l'État dans le cadre des lois de finances, la restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés. En outre, 1 milliard d'euros de crédits supplémentaires seront gérés par les préfets au titre de la dotation de soutien à l'investissement local partiellement fléchés sur la rénovation du patrimoine.



Dans un arrêt du 16 juillet 2020, le Conseil d'État a précisé les outils à la disposition des maires pour procéder à l'expulsion des gens du voyage sur le domaine public.

EXPULSION DES GENS DU VOYAGE : LE MAIRE PEUT TOUJOURS S'ADRESSER AU JUGE DES RÉFÉRÉS.

En novembre 2019, le département de l'Essonne a fait constater par huissier la présence de gens du voyage, occupants sans titre, sur des parcelles relevant de son domaine public. Le département a alors saisi le juge des référés du tribunal administratif d'une demande tendant à l'expulsion des occupants sans titre et de leurs biens sur le fondement de l'article L. 521-3 du code de justice administrative, ce qui correspond au référé « mesures utiles ».

Le juge des référés a rejeté la demande en considérant qu'en raison de l'existence de la procédure spéciale de mise en demeure de quitter les lieux, prévue à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000, le département ne pouvait pas solliciter l'expulsion par ce référé « mesures utiles ». Le département a déposé un pourvoi en cassation contre cette ordonnance.

La procédure spéciale d'expulsion des gens du voyage

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, qui organise la création d'aires permanentes d'accueil pour les personnes dites gens du voyage dans le cadre de schémas départementaux, prévoit également des modalités spécifiques d'expulsion.

Ainsi le maire d'une commune membre d'un EPCI compétent en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage peut, par arrêté, interdire en dehors de ces aires le stationnement sur le territoire de la commune des résidences mobiles. Il faut toutefois que l'EPCI compétent satisfasse à certaines conditions définies par l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 tenant essentiellement à la mise à disposition d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. Le maire d'une commune qui n'est pas membre d'un EPCI compétent peut également interdire par arrêté le stationnement sur sa commune des résidences mobiles en dehors des aires, dans des conditions proches de celles d'un maire d'une commune membre d'un EPCI compétent.

Dans ces hypothèses, et si le stationnement porte atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques, le maire peut demander au préfet de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux.

La mise en demeure, assortie d'un délai d'exécution, doit être affichée en mairie ainsi que sur les lieux et notifiée aux occupants. Ces derniers peuvent demander son annulation devant le tribunal administratif qui a 48 heures pour se prononcer. Le recours suspend l'exécution de la décision du préfet. Lorsque la mise en demeure de quitter les lieux n'a pas été suivie d'effets dans le délai fixé, le préfet peut procéder à l'évacuation forcée des résidences mobiles.

Le référé expulsion des occupants sans titre

Dans sa décision du 16 juillet 2020, le Conseil d'État contredit le premier juge et précise que la procédure encadrée par l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 ne fait pas obstacle, même lorsque les conditions d'application sont réunies, à la saisine du juge des référés d'une action sur le fondement de l'article L. 521-3 du code de justice administrative (CE, 16 juillet 2020, Département de l'Essonne, n° 437113).

Aux termes de cet article, le juge administratif peut prescrire l'expulsion d'occupants sans titre du domaine public dès lors que sont caractérisées à la fois l'urgence et l'utilité de la mesure - cela résultera notamment des conditions inadéquates d'accès au réseau de distribution d'eau potable, d'assainissement, à la collecte des déchets ou à des installations sanitaires et d'une atteinte à l'affectation au public ou au service public du domaine - et l'absence de contestation sérieuse (qui résultera de la démonstration de la propriété publique du terrain occupé et du défaut de tout titre d'occupation du domaine public).

Seymour BESSA

Avocat

Cabinet Oppidum Avocats

L'ESSENTIEL :

- Pour le Conseil d'État, même si les conditions posées par la loi pour que le Préfet mette en demeure les gens du voyage de quitter les lieux sont réunies, le maire peut toujours solliciter du juge administratif une ordonnance prononçant l'expulsion des occupants sans titre du domaine public sur le fondement de l'article L. 521-3 du code de justice administrative.
- Si ces occupants ne respectent pas cette ordonnance, le maire pourra demander le concours de la force publique au préfet.



Le Gouvernement a présenté, jeudi 3 septembre, le Plan de relance pour l'économie, le « France relance », doté de 100 milliards d'euros fléchés sur la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Ce plan, dont la mise en œuvre devrait être territorialisée, implique à plusieurs niveaux les collectivités locales.

30 MILLIARDS D'EUROS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les investissements de 100 milliards d'euros, qui correspondraient à la perte de 4 points de PIB due à la crise, s'étaleront sur les années 2020, 2021 et 2022. L'objectif est de revenir, dès 2022, à un niveau de richesse équivalent à celui d'avant la crise sanitaire, mais également de préparer la transformation économique de la France pour 2030.

Le volet « verdissement » cible les quatre secteurs les plus émissifs, que sont les transports, le bâtiment, l'énergie/industrie et l'agriculture. Au sein de ce budget, 11 milliards d'euros sont consacrés aux transports, dont la moitié dans le ferroviaire et les mobilités du quotidien, auxquels devront s'ajouter les investissements portés par les régions. Parmi les actions coordonnées entre l'État et les régions, figure la relance des petites lignes ferroviaires, enjeu fondamental de la lutte contre le désenclavement territorial. Un montant de 1,2 milliards d'euros ciblera les transports en commun (trams, bus, métros et bus) et le vélo pour 200 millions d'euros.

Un deuxième volet, doté de 7,5 milliards d'euros, concerne le bâtiment et la rénovation énergétique. Au sein de cette enveloppe, 4 milliards d'euros serviront à rénover les bâtiments publics, notamment ceux des collectivités et 2 milliards d'euros à la rénovation énergétique des logements.

À noter qu'un autre volet du Plan de relance prévoit de consacrer 6 milliards d'euros à la rénovation des hôpitaux et des Ehpad. En outre, 300 millions vont être investis pour accélérer la refonte des réseaux d'eau et des stations d'épuration, notamment en Outre-mer.

Le Plan de relance contient également un volet de relance du secteur du logement qui s'inscrit dans la réponse aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et la Stratégie Nationale Bas Carbone qui vise à atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans ce cadre, la relance va passer par la construction mais en densifiant. Un « fonds friche » de 300 millions d'euros est prévu pour intervenir sur 120 millions de m² de friches recensés par le Cerema. Une aide pour la construction durable de 350 millions d'euros sera octroyée aux collectivités afin de les inciter à la densification des projets de construction. Les collectivités qui délivrent les permis de construire se verront attribuer des aides par mètre carré lorsque les projets dépassent un certain seuil de densité. Ces aides seront déterminées en fonction des permis délivrés entre septembre 2020 et août 2021 et seront versées fin 2021 aux collectivités, pour financer la réalisation d'équipements publics, d'espaces verts ou de services pour les habitants, comme l'ont indiqué les services des ministères du Logement et des finances aux Associations d'élus.

34 MILLIARDS D'EUROS POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Pour « réindustrialiser les territoires » et « améliorer la performance du tissu industriel particulièrement affecté par la crise », il est prévu une baisse de 10 milliards d'euros par an, et pendant une durée indéterminée (c'est la seule mesure pérenne du Plan), des impôts de production, et précisément des impôts économiques locaux.

Dans ce cadre, ont été actés une baisse de 50 % de la CVAE (part régionale), soit 6,8 milliards d'euros et une réforme de la fiscalité foncière des « locaux industriels » qui entraînera une baisse de 1,75 milliards d'euros de TFPB et de 1,54 milliards d'euros de CFE, portée par les communes et les EPCI. Cette réforme consistera, en effet, à modifier le calcul des valeurs locatives – sur lesquelles sont assises la TFPB et la CFE – pour les réduire de moitié. 7,25 milliards proviennent de la suppression de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

L'allègement prévu dans le plan de relance devrait bénéficier

davantage à l'industrie (37 % du gain) qu'au commerce (15 %) et à 42 % aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), 32 % aux TPE-PME et 26 % aux grandes entreprises.

Le Gouvernement promet une neutralisation intégrale des effets de la réforme, tant sur le stock des établissements industriels déjà établis, que sur le flux des extensions ou installations nouvelles, de façon à « préserver l'intéressement local à l'accueil des industries ». L'APVF, qui s'était opposée à la réforme au nom de l'autonomie financière locale, veillera à ce que la compensation soit intégrale, dynamique et durable.

Sur le plan de l'innovation, 2 milliards d'euros sont fléchés sur le développement du numérique, dont une partie pour la mise à niveau numérique de l'État et des territoires (identité numérique, numérisation des services publics) et une autre partie mobilisée pour l'inclusion numérique, avec toujours pour objectif d'apporter la fibre partout d'ici à 2025.

36 MILLIARDS D'EUROS VERS LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Dans ce volet, le plan jeunes, présenté en juillet, sera financé à hauteur de 6,7 milliards d'euros. Ce dispositif prévoit des aides

à l'embauche de jeunes pour les entreprises, des aides financières pour les jeunes ou encore un appui à l'apprentissage.

VOUS ÊTES LES BIENVENUS À L'APVF, REJOIGNEZ-NOUS !

Rendez-vous sur
www.apvf.asso.fr



APVF – 42, boulevard Raspail 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 00 83 – www.apvf.asso.fr

 Association des Petites Villes de France –  @PetitesVilles

Directeur de la publication : Christophe Bouillon – Rédacteur en chef : André Robert – Rédaction : Sacha Bentolila, Seymour Bessa, Emma Chenillat, Clément Cunin
Crédits photos : ©Eric Robert

Conception, réalisation A2G Com – Impression : Imprimerie de l'étoile. N° de commission : 1118G86803 – Abonnement : 30,63 €

NOS PARTENAIRES : BANQUE DES TERRITOIRES, GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS – RTE – ENEDIS – ENGIE – EDF – VEOLIA – LE GROUPE LA POSTE – SAUR – GRDF – SUEZ – AKUO – CITEO – SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SNCF – ORANGE – SFR – CAISSE D'ÉPARGNE – CRÉDIT AGRICOLE – CRÉDIT MUTUEL – GROUPE FDJ – MNT – SMACL ASSURANCES – FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS – GESTES PROPRES – CLEAR CHANNEL – LE GROUPE GROUPAMA – HEINENKEN – CEREMA – GROUPE CASINO – AFL